

# VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES A BONOU

## Les acteurs locaux sensibilisés sur les accords internationaux APA/TIRPAA

*Le conseil communal de Bonou et les communautés locales ont été sensibilisés le jeudi 21 juillet dernier à la salle de réunion de la mairie, sur les avantages de deux accords internationaux ratifiés par le Bénin.*

Par René KPANOUKPE

Assurer l'engagement effectif des communautés locales dans le processus de mise en œuvre de l'APA au Bénin, c'est à n'en point douter, ce qui justifie la descente le jeudi 21 Juillet 2016 dernier, d'une délégation de la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) et la Direction Générale de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB), avec à sa tête le président de l'ONG Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles (CeSaReN) dans la commune de Bonou. Occasion pour le colonel Bienvenu Bossou de l'ONG CeSaReN et sa suite d'expliquer au conseil communal et aux communautés locales les objectifs de deux accords internationaux que le Bénin a ratifiés et qui pourraient leur permettre de renforcer les actions de gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit notamment des Accords Internationaux d'Accès et de Partage des Avantages issus de l'utilisation des Ressources Génétiques (APA) ratifiés par le Bénin, en particulier

le Protocole de Nagoya sur l'APA (PN/APA) et le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture/TIRPAA. Le premier accord, pour ce qui le concerne, permettra de réglementer l'accès aux ressources génétiques. Les ressources génétiques, ce n'est pas les madriers, le bois, les animaux qu'on trouve dans nos forêts, mais c'est des éléments génétiques que les gens utilisent pour inventer des produits. « Cet accord permettra par exemple de prendre dans la forêt, une feuille, une écorce ou une racine, et d'utiliser les ressources génétiques qui s'y trouvent pour inventer un produit qu'on peut vendre dans le monde entier, et gagner de l'argent, comme c'est le cas de Api Palus de notre compatriote Valentin Agon », a expliqué le colonel à la retraite, Bienvenu Bossou. L'avantage du second accord, poursuit-il, est que, avec les problèmes de changements climatiques qui se posent aujourd'hui dans le domaine de l'agriculture, nous pouvons bénéficier facilement des résultats des recherches d'autres pays pour résoudre des problèmes que nous avons ici au Bénin et que les autres

ont déjà résolus au lieu de recommencer à zéro. Mais pour la suite de ce projet, il y a comme préalable, l'engagement d'une part, du nouveau conseil communal (l'ancien conseil s'était fortement engagé à nos côtés et nous soutenait suffisamment avec la couverture morale des activités ; et il est question que le nouveau conseil continue dans la même lancée) et l'engagement de la communauté d'autre part, a indiqué Bienvenu Bossou. Il faut noter que Bonou est la première et la seule commune dans laquelle intervient le projet à titre pilote jusqu'à nouvel ordre, en ce qui concerne le protocole de Nagoya sur l'APA. Reste à généraliser cela aux autres communautés du Bénin. « Nous avons parcouru toutes les communes au départ à expliquer les choses aux gens pour la recherche du site d'intervention du projet. Bonou a été choisie, parce que, je ne sais pas trop les raisons, mais c'est une commune où les gens sont très ouverts aux innovations. Le roi de Bonou qui est là est un homme très ouvert. Nous parlons des forêts sacrées et sans l'esprit d'ouverture du roi et de la communauté, nous ne pouvons pas y avoir accès. Le dynamisme du roi de Bonou compte énormément dans l'implantation de ce projet à Bonou. La commune de Bonou est aujourd'hui connue partout.



*Photo de famille*

La délégation de Bonou est allée en Inde, en Namibie, en Afrique du Sud pour expliquer des choses aux autres communautés dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA. Le roi de Bonou est connu partout », a renseigné le premier responsable de l'ONG CeSaReN. Pour la lettre d'engagement, nous avons besoin de la signature du maire Alexandre Zannou, représentant le conseil communal, mais aussi de la signature du roi Dègnon, représentant la communauté de Bonou. Et nous prions les deux parties à faire diligence en ce qui concerne la signature de ce document d'engagement, qui n'est qu'une formalité indispensable à la réalisation du projet, a-t-il rappelé. Signalons que Tori s'engage déjà dans le jeu comme deuxième commune pilote, et il ne faut pas

qu'en matière de volonté politique, Tori signe le document avant Bonou. Notons pour finir que cette rencontre d'information et d'échanges s'est tenue à la salle de réunion de la mairie de Bonou en présence d'une représentation de la communauté locale et de plusieurs personnalités dont le roi de Bonou sa majesté Zounoukon Dègnon Émaforikán, du responsable des eaux et forêts à Bonou, Roger Agui, du chef d'arrondissement de Bonou Abel Kouhondé, des adjoints au maire, Emmanuel Zounmènou et Bernard Bodéhou. Le premier adjoint Emmanuel Zounmènou, au nom du maire empêché, a rassuré la délégation nationale de l'entier engagement du conseil communal à poursuivre l'accompagnement de cet important projet de développement que sont l'APA et le TIRPAA.